

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 24614

présenté par

M. Testé, Mme Sylla, Mme Janvier, M. Bouyx, Mme Racon-Bouzon, Mme Cazarian, Mme Piron,
M. Krabal, M. Paluszkiewicz, Mme Hammerer, Mme Pételle, Mme Jacqueline Dubois,
M. Dombreval, Mme Gregoire, Mme Khedher, M. Kokouendo, M. Buchou, M. Julien-Laferrière,
M. Claireaux et Mme Vidal

ARTICLE 44

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.